

Liberté
Égalité
Fraternité

DEPARTEMENT DE L'ISERE

DELIBERATION n° 2024_10_01

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
17	13	17

Date de Convocation 22/10/2024

Objet : **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine SADIN, maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Madame la Présidente de séance procède à l'appel nominal des élus.

Mme SADIN Christine, M. CAUGNON Patrick, Mme ALLAROUSSE Virginie, Mme CLEMENT Céline, Mme COUDERC Chantal, M. DERDERIAN Philippe, Mme FOURNIER Anne-Laure, M. GENILLON André, Mme HESNARD-DOURIS Nathalie, M. MALATRAY Arnaud, Mme MILLON Charlène, Mme Maryline MOIROUD, M Cédric NARDY.

Excusé(e)s et pouvoirs : M. MILLY Roger donne pouvoir à Mme Virginie ALLAROUSSE
M. VERNAISON Clément donne pouvoir à M MALATRAY Arnaud
M Christian BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Patrick CAUGNON
Mme PIAGUET Marine donne pouvoir à Madame Céline CLEMENT

Mme HESNARD-DOURIS est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures.

Le procès-verbal de la séance du vingt-sept septembre 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Madame le Maire propose d'effectuer des ré-imputations au compte 041.

En effet plusieurs fiches du compte 203 présentent des montants négatifs suite à double intégration de frais d'études.

La rectification s'opère par des opérations de sens contraire à celles effectuées au vu de mandats et de titres et de prévisions budgétaires au chapitre 041 en section d'investissement pour un montant strictement identique en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, l'avance forfaitaire du marché d'extension du restaurant scolaire lot 7 doit être récupérée. Il convient donc d'émettre un titre d'ordre budgétaire du montant de l'avance au chapitre 041 (19.076, 93€) au

compte 237 et un mandat d'ordre budgétaire au chapitre 041 compte 231 pour couvrir cette avance financière.
Les crédits budgétaires étant insuffisants au chapitre 041 pour passer actuellement cette écriture, il convient d'abonder le chapitre 041 en ce sens.

Pour finir, il convient d'ajuster les immobilisations du compte 202 en les réimputant dans notre inventaire aux comptes 2051 et 2157.

S'agissant de la même section, le budget communal reste équilibré.

réimputation comptes 041

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00 €	13 733.51 €	0.00 €	0.00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	133 812.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	19 076.93 €	0.00 €	0.00 €
R-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 489.51 €
R-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	927.00 €
R-2138 : Autres constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 677.00 €
R-2157 : Matériel et outillage technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	284.00 €
R-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 208.00 €
R-237 : Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 076.93 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	166 622.44 €	0.00 €	166 622.44 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	166 622.44 €	0.00 €	166 622.44 €
Total Général		166 622.44 €		166 622.44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modification n°3 telle qu'énoncée.

- EMET un avis favorable,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération,
- **APPROUVE** par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus désignés

Madame le Maire,

Christine SADIN



La secrétaire de séance,

Nathalie HESNARD-DOURIS

DELIBERATION n° 2024_10_02

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
17	13	17

Date de Convocation 22/10/2024

Objet : **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PARCELLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine SADIN, maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Madame la Présidente de séance procède à l'appel nominal des élus.

Mme SADIN Christine, M. CAUGNON Patrick, Mme ALLAROUSSE Virginie, Mme CLÉMENT Céline, Mme COUDERC Chantal, M. DERDERIAN Philippe, Mme FOURNIER Anne-Laure, M. GENILLON André, Mme HESNARD-DOURIS Nathalie, M. MALATRAY Arnaud, Mme MILLON Charlène, Mme Maryline MOIROUD, M Cédric NARDY.

Excusé(e)s et pouvoirs : M. MILLY Roger donne pouvoir à Mme Virginie ALLAROUSSE
M. VERNAISON Clément donne pouvoir à M MALATRAY Arnaud
M. Christian BOUCHÉ donne pouvoir à Monsieur Patrick CAUGNON
Mme PIAGUET Marine donne pouvoir à Madame Céline CLEMENT

ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTREE A501 SISE ROUTE DE MONTSOLONGRE

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 4 200 m², cadastrée section A501, sise Route de Montsolongre, et dont la superficie totale est de 9 000m², au tarif de 0.50€ par mètre carré. La superficie et le tarif précis ne seront connus qu'après étude et ajustement par le géomètre en charge du projet.

Les plans des parcelles concernées sont présentés avec l'emplacement réservé.

Cette acquisition permettra l'aménagement du futur crématorium et la création d'un cheminement piétonnier.

Madame le Maire précise que le service des domaines n'a pas été consulté car le montant estimé de la vente est inférieur au montant minimal de référence, et que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de la commune.

La dépense résultant de cet achat est inscrite au budget de la Commune.

Le rapporteur entendu, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section, pour une superficie d'environ 4200 m², dans l'attente de la superficie précise
- **ACCEPTE** la proposition d'offre de prix de 0.50€ par mètre carré,
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente qui se fera auprès de Maître LIENHARDT, notaire à Satolas-et-Bonce.
- **APPROUVE**, par 17 voix pour (dont 4 procurations), 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Madame le Maire,

Christine SADIN



La secrétaire de séance,

Nathalie HESNARD-DOURIS

